

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

**2024-089 – Lot 3 036 789 – 2921, chemin Bellerive**

---

AVIS public est, par la présente, donné par le soussigné, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2024 :

**2024-089** : Cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre l'implantation d'une piscine creusée à une distance de 0,75 m de la ligne latérale droite du terrain alors que la réglementation exige une marge minimale de 1,50 m.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 2 octobre 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la présentation en annexe du présent avis public afin de prendre connaissance de la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 16 septembre 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussigné, M<sup>e</sup> Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 16 septembre 2024.

Donné à Carignan, ce 16 septembre 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim